



S'ALLIER POUR LA PROSPÉRITÉ

Rencontre de travail préparatoire sur la qualité de l'enseignement supérieur

Commentaires du Conseil du patronat du Québec

Novembre 2012

Le Conseil du patronat du Québec

Le Conseil du patronat du Québec a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale. Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Conseil du patronat du Québec –
novembre 2012

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4^e trimestre 2012

Rencontre de travail préparatoire sur la qualité de l'enseignement supérieur

Commentaires du Conseil du patronat du Québec

Novembre 2012

Introduction

Le Conseil du patronat du Québec est heureux de faire part des préoccupations et des propositions des employeurs du Québec au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, dans le cadre de la première rencontre de travail préparatoire sur la qualité de l'enseignement supérieur, en vue du Sommet sur l'enseignement supérieur que tiendra le gouvernement du Québec en février 2013.

Le développement économique et social du Québec passe impérativement par la présence de collèges, d'universités et de diplômés de qualité dans les différents domaines d'études. À ce chapitre, la province est, somme toute, relativement choyée et peut compter sur un réseau universitaire et collégial constitué d'institutions d'enseignement supérieur de qualité dont l'apport à la prospérité de la province est indéniable.

À titre de seule confédération patronale du Québec, le Conseil se montre particulièrement sensible à la question de la qualité de l'enseignement supérieur offert dans la province. En effet, dans un contexte de vieillissement démographique et d'une pénurie croissante de main-d'œuvre adéquatement formée pour répondre aux besoins du marché du travail, les employeurs au Québec cherchent plus que jamais à avoir accès à un capital humain de qualité et disponible afin de maintenir leur productivité et leur compétitivité. La qualité de l'enseignement offert dans les universités et les cégeps est donc un facteur essentiel pour répondre à ce défi, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Les quelques commentaires suivants, qui sont le fruit de consultations auprès des membres du Conseil, de recherches et de prises de position antérieures de l'organisme, permettront de répondre aux pistes de réflexion proposées dans le cahier thématique et de mieux situer la position du Conseil par rapport à cet important enjeu que constitue la qualité de l'enseignement supérieur au Québec.

1. Quelle serait la meilleure approche pour définir la qualité de l'enseignement ?

À cet égard, il nous apparaît impératif que la qualité de l'enseignement supérieur puisse être évaluée en fonction d'indicateurs de performance précis, mesurables et comparables, qui s'attardent, bien entendu, à la qualité de la formation en tant que telle. À ce sujet, on devrait d'ailleurs parler davantage de la qualité de la formation (ce qui inclut tous les

acteurs) plutôt que seulement l'enseignement, qui est essentiellement le rôle des professeurs.

Cette évaluation doit porter non seulement sur la qualité de la formation au niveau de l'enseignement supérieur offert par chaque professeur et reçu individuellement par chaque étudiant, mais également sur la performance globale des institutions d'enseignement et du réseau universitaire québécois par rapport à différentes cohortes d'étudiants, et ce, aux échelles nationale et internationale. Ainsi, la qualité peut s'observer par la position relative des établissements dans différents classements nationaux ou internationaux.

Cependant, plus important encore, cette évaluation de la qualité de la formation au niveau de l'enseignement supérieur doit s'attarder aux résultats tangibles qu'elle produit, notamment en ce qui a trait au transfert des connaissances ainsi qu'aux aptitudes concrètes qu'elle permet aux étudiants d'acquérir et qui leur seront utiles sur le marché du travail. Les universités et les cégeps forment les travailleurs de demain; il semble donc nécessaire que la formation reçue ne mise pas exclusivement sur les connaissances apprises en vase clos, mais aussi sur les compétences pertinentes qui leur permettront de répondre aux exigences de leurs futurs emplois, que ce soit sur le plan des aptitudes plus techniques ou des méthodes d'analyse, d'organisation, de travail, etc. Il s'agit d'un équilibre délicat où chaque composante est essentielle, tant au plan des connaissances que des compétences. La facilité pour les diplômés de trouver un bon emploi ou d'être admis dans des universités exigeantes ou, encore, la satisfaction et l'attrait des employeurs qui embauchent les diplômés constituent des exemples d'indicateurs de performance.

Pour être de qualité, la formation doit aussi donner des outils permettant de poursuivre l'apprentissage après les études et tout au long de la vie, donner les outils pour amener les étudiants à raisonner par eux-mêmes et se former leur propre opinion, améliorer la compréhension du monde dans lequel on vit.

La qualité de la formation au niveau de l'enseignement supérieur offert est le fruit de plusieurs facteurs dont l'importance varie selon le cas : compétences et qualités pédagogiques des professeurs et des chargés de cours, disponibilité de soutien humain, matériel et technologique suffisant, adéquation entre l'enseignement offert et son utilité sur le marché du travail, évolution des connaissances grâce à la recherche, etc. C'est pourquoi toute initiative visant à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur offert au Québec doit miser sur des mesures concrètes et ciblées pour s'attaquer à chacun de ces différents facteurs.

2. Quels sont les devoirs et les responsabilités des établissements d'enseignement supérieur et quels sont les défis qui se posent à eux et à leurs partenaires pour maintenir la qualité de l'enseignement et en assurer le développement harmonieux ?

Bien que la qualité de la formation au niveau de l'enseignement supérieur nécessite la collaboration de l'ensemble des acteurs de la société (gouvernements, employeurs, syndicats, étudiants, etc.), les établissements d'enseignement supérieur ont évidemment une grande part de responsabilité en cette matière. C'est pourquoi les différentes composantes à l'intérieur des établissements doivent absolument travailler de concert pour préserver et améliorer la qualité de l'enseignement supérieur offert au Québec.

Il est curieux que dans la liste des acteurs proposés, on oublie le rôle des conseils d'administration, notamment en ce qui concerne la bonne gouvernance et les orientations stratégiques d'une institution. À ce titre, leur composition et leur indépendance ont des impacts importants.

En ce qui touche le personnel d'encadrement et de direction, ce dernier doit s'assurer de maintenir un environnement propice au développement de la qualité de la formation offerte dans les établissements d'enseignement supérieur. Cela passe par le choix et l'implantation de programmes d'études conçus afin de répondre davantage aux besoins du marché du travail, de la recherche et le développement d'un avantage compétitif par une certaine spécialisation dans des créneaux et des niches de formation. Une autre responsabilité est la conclusion d'ententes de partenariat avec des employeurs de secteurs d'activité où les besoins de main-d'œuvre sont particulièrement marqués afin de développer des programmes coopératifs universités-employeurs, des programmes de bourses et des stages en milieu de travail. La direction des établissements d'enseignement supérieur a aussi tout intérêt à communiquer davantage d'information aux étudiants potentiels sur les domaines d'études où les perspectives d'emploi s'avèrent les plus prometteuses. Elle doit s'assurer, par ailleurs, que la qualité de son offre de formation globale demeure attrayante et concurrentielle, tant à l'échelle nationale que sur le plan international, afin de s'assurer d'attirer et de retenir dans son giron les meilleurs professeurs et les meilleurs étudiants. Enfin, elle doit prendre soin que les ressources humaines, matérielles et technologiques dont dispose l'institution soient adéquates pour répondre aux besoins des étudiants. Au niveau de la direction, rappelons que la responsabilité première consiste à élaborer une planification stratégique adéquate en fonction de la mission propre à chaque établissement et que cette responsabilité implique de faire des choix stratégiques, c'est-à-dire de prioriser.

Du côté du corps professoral, il y aurait tout lieu pour les professeurs de sonder davantage les employeurs afin de connaître les connaissances et les compétences spécifiques les plus en demande et, ainsi, les intégrer le plus possible dans leur enseignement afin d'offrir un juste équilibre aux étudiants entre les volets théoriques et appliqués présentés dans leurs cours. Il semble intéressant également pour eux d'inviter dans le cadre de leurs cours des acteurs de terrain, des praticiens qui peuvent présenter aux étudiants des éléments complémentaires à ceux enseignés en classe et leur démontrer les applications concrètes de leur formation. Enfin, les professeurs auraient tout intérêt à s'assurer de profiter à leur tour de formation continue, notamment sur les plans pédagogique et technologique afin d'adapter et d'améliorer leurs méthodes d'enseignement pour accroître leur efficacité auprès des étudiants.

Il est impossible ici de régler la question complexe du rôle d'enseignant et celui de chercheurs au niveau de l'enseignement supérieur. Disons simplement que l'un ne va pas sans l'autre et que même si les habiletés pédagogiques d'un professeur sont un ingrédient essentiel, ses compétences en recherche le sont tout autant. La même chose prévaut ici concernant le ratio professeurs titulaires versus les chargés de cours. À ce sujet, nous croyons que les deux types de professionnels de l'enseignement sont nécessaires mais que l'enjeu principal des institutions d'enseignement supérieur est d'avoir la capacité financière d'avoir un ratio adéquat d'une part entre le nombre d'étudiants selon le degré d'étude pour chaque professeur et d'autre part entre le nombre de titulaires versus le nombre de chargés de cours. Toute la question du financement universitaire prend ici tout son sens. Il y a une limite à la dégradation de ces ratios qui est atteinte, voire dépassée, en certains endroits. Parler de qualité de formation, c'est d'abord solutionner cet enjeu.

Enfin, pour ce qui est des étudiants, il faut comprendre l'importance et le sérieux du choix d'un cheminement de formation et professionnel, de faire preuve de rigueur dans leurs études, de travail et d'efforts constants, en consacrant la majorité de leur temps à cette activité, afin de s'assurer de réussir. Ils auraient intérêt également à prendre le temps nécessaire pour s'informer sur tous les aspects qui y sont reliés, notamment les débouchés et les perspectives d'emploi à court et à long termes dans les domaines où ils souhaitent étudier. Cela leur éviterait de se trouver dans une situation de surqualification ou de qualification inadéquate pour les besoins du marché du travail et devoir perdre temps et argent pour se réorienter en allongeant indûment la durée de leur parcours de formation, tout en limitant le taux de décrochage. C'est à ce titre qu'on devrait comprendre davantage que l'accès à l'enseignement supérieur doit être considéré comme un privilège et non un droit et que par conséquent, il y a certaines responsabilités qui y sont rattachées. Par ailleurs, les étudiants auraient tout intérêt à commencer, d'entrée de jeu, à développer leur futur réseau professionnel en lien avec leurs études, entre autres en ciblant des entreprises pour décrocher des stages en milieu de travail ou des emplois d'été, ce qui constitue souvent une porte d'entrée précieuse sur le marché du travail.

3. Quels mécanismes pourraient assurer la qualité de l'enseignement offert par les universités québécoises ?

Notons tout d'abord qu'il existe déjà des mécanismes efficaces d'évaluation des programmes en place. Plusieurs programmes sont aussi également évalués par des organismes d'agrément.

Un autre mécanisme à privilégier pour s'assurer de la qualité de l'enseignement offert par les universités québécoises serait d'implanter un système uniforme d'évaluation de la performance des diplômés par rapport à la qualité de l'enseignement offert, en se basant sur différents critères (notes, taux de placement des diplômés, appréciation des employeurs, etc.). Un tel système permettrait à chaque université québécoise de se comparer à ses concurrentes à l'échelle internationale et, ainsi, investir afin de miser sur ses forces et corriger ses points plus faibles pour améliorer sa performance dans le classement, et donc, la qualité de l'enseignement qu'elle offre.

De plus, il y aurait tout lieu de favoriser une collaboration plus étroite entre les employeurs et les entreprises afin de s'assurer d'une meilleure adéquation entre la formation offerte et les besoins du marché du travail. À cet égard, il serait bénéfique de développer et de promouvoir davantage les programmes coopératifs de formation qui faciliteraient la transition entre l'université et le marché du travail, ainsi que les stages crédités dans les entreprises.

En outre, pour éviter les dédoublements et s'assurer que la formation offerte ait une plus grande valeur ajoutée, les universités québécoises auraient tout intérêt à investir leurs ressources pour se positionner dans des créneaux et des niches de formation stratégiques afin de développer un avantage comparatif intéressant, plutôt que de livrer une concurrence parfois stérile entre elles.

Finalement, il est clair que, pour être en mesure d'offrir un enseignement de qualité, nos institutions d'enseignement supérieur doivent pouvoir compter sur un financement adéquat et prévisible.

Conclusion

Bref, comme on peut le constater, la qualité de la formation au niveau de l'enseignement supérieur offert au Québec est une préoccupation majeure pour les employeurs de la province. En effet, ce facteur exerce une incidence directe sur la capacité des entreprises à maintenir leur compétitivité et leur croissance, tant à court qu'à long termes.

C'est pourquoi il est impératif de s'assurer que l'enseignement supérieur offert dans la province demeure concurrentiel à l'échelle internationale afin que les établissements d'enseignement puissent attirer et retenir les meilleurs étudiants et les meilleurs professeurs. Par ailleurs, pour que la formation reçue génère une valeur ajoutée, il est essentiel qu'elle soit arrimée davantage aux besoins actuels et futurs du marché du travail afin de créer plus de richesse et générer une prospérité durable au profit de tous les Québécois.

Le Conseil du patronat du Québec aura l'occasion de faire part prochainement de ses préoccupations et formuler des propositions au regard des autres thèmes qui seront abordés aux prochaines rencontres de travail préparatoires en vue du Sommet sur l'enseignement supérieur, notamment l'accessibilité et la participation aux études supérieures, la gouvernance et le financement des universités et la contribution des établissements et de la recherche au développement du Québec.